

# Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Lundi 16 octobre 2017 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 6 octobre 2017 s'est tenu à la mairie de Mizoën le lundi 16 octobre 2017 à 18H30.

**Etaient présents :** MICHEL Bernard, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, GONON Florence, MIALON Delphine, VIN Daniel,

**Etait absent :** MICHEL Gilbert (pouvoir à Florence GONON), PINATEL François (pouvoir à Roger GIRAUD),

**Secrétaire de séance :** BEAUME Hugues

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint. Il demande que soit rajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes de l'Oisans. Les membres présents en sont d'accords.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 8 septembre 2017. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

*Prolongation de la durée de contrat du personnel temporaire :*

VENERA Philippe : jusqu'au 31 octobre 2017

*Décision du 6 octobre 2017 :* signature de l'avenant n°1 au lot n°6 sols souples, entreprise BAILLY, moins-value de 1 476,80 € HT, soit - 8,55 % du marché initial de 4 342 € HT,

*Décision du 6 octobre 2017 :* signature de l'avenant n°2 au lot n°2 ossature bois charpente, entreprise STRUCTURE BOIS, plus-value de 450 € HT, soit 0,50 % du marché après avenant n°1 de 105 988,59 € HT,

*Décision du 6 octobre 2017 :* acceptation du devis de l'entreprise PERINO BORDONE pour les travaux de réfection du réseau AEP rues Fay et Choron. Montant du devis : 4 497,60 € TTC. Monsieur le Maire précise que ces travaux ont été rendus nécessaires par la découverte du très mauvais état des canalisations devant servir aux eaux pluviales après les travaux d'assainissement. Il a aussi été opportun de profiter des travaux pour vérifier les canalisations d'eau potable qui nécessitent aussi d'être réparées à certains endroits.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL DES REMBOURSEMENTS DE FRAIS AUX ELUS ET PERSONNEL

Conformément à la délibération du 19 mai 2017, Monsieur le Maire présente les remboursements de frais aux élus et personnels (achats hors fournisseurs habituels) du 2ème trimestre 2017 :

*Daniel VIN :*

|          |  |        |
|----------|--|--------|
| LA POSTE | Frais affranchissement renvoi DVD « le potager de mon grand-père » | 7,40 € |
|----------|--|--------|

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le remboursement des frais aux élus et personnels du 3ème trimestre 2017 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **SOUTIEN AU PROJET TEPOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS**

---

Monsieur le Maire présente la candidature de la CCO au dispositif Territoire à Energie POSitive (TEPOS) porté par la Région qui permettrait à la CCO d'obtenir des financements de la Région et de l'ADEME si sa candidature était retenue. Ce dispositif vient en complément de celui nommé TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) porté par l'Etat pour lequel la CCO est labellisée depuis avril 2017.

L'objectif TEPOS vise à engager les territoires dans une démarche de transition énergétique sur une trajectoire permettant d'atteindre l'équilibre entre la demande d'énergie et la production d'énergies renouvelables locales à l'horizon 2050, en travaillant sur les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Monsieur le Maire rappelle les projets ou réalisations communaux entrant dans le champ d'application de cette démarche :

- Réalisation : rénovation éclairage public au village, travaux d'isolation de la toiture du bâtiment mairie/école et du four communal ; coupure de l'éclairage public aux hameaux de Singuigneret et des Aymes de 23h à 5h ; atténuation de 60 % de l'éclairage public au village ; retenue d'eau du Chambon pour la production électrique et microcentrale GEG sur le Ferrand.
- Projets : construction d'une centrale hydroélectrique sur la Romanche, installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la bergerie communale ;

Monsieur le Maire propose d'apporter le soutien de la commune à la démarche engagée et à la mise en œuvre des actions qui auront été retenues à l'issue des différentes études dans le cadre du projet et d'assurer la Communauté de Communes de son investissement dans la limite des compétences et de son territoire pour l'aider à devenir un territoire à énergie positive. Il précise que les projets cités n'engagent en rien la commune dans leur réalisation.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée ces propositions :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRETIEN DE LA VOIRIE : TRAVAUX DE REVETEMENT ET GESTION DES EAUX PLUVIALES TERRASSEMENT ET REPRISE DE CHAUSSEE**

---

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au groupement de commande porté par la CCO pour les travaux de voirie. Cette adhésion permettra à la commune de bénéficier de tarifs négociés pour ces travaux et évite de monter un appel d'offre en interne. Monsieur BEAUME rappelle que la commune adhère déjà au groupement de commande pour les travaux de revêtement, Monsieur le Maire acquiesce et ajoute qu'il s'agit de renouveler cette adhésion en ajoutant les travaux de gestion des eaux pluviales, de terrassement et de reprise de chaussée. L'adhésion remporte l'unanimité, il est nécessaire de préciser les besoins de la commune en indiquant des quantités sur le bordereau des prix proposé par la CCO. Quantités qui n'engagent pas la commune mais permettent à la CCO de mieux négocier les prix.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adhésion au groupement de commande pour les travaux de voirie :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **CENTRE DE GESTION DE L'ISERE : DESAFFILIATION DE LA VILLE ET CCAS D'ECHIROLLES**

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la ville et le CCAS d'Echirolles ont décidé par délibération la désaffiliation du CDG 38. Monsieur le Maire rappelle que le CDG38 est un organisme public qui assiste les communes dans leur responsabilité d'employeur. Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement, les autres le sont sur la base du volontariat comme Echirolles. Dans le cas d'une désaffiliation, les collectivités affiliées peuvent y faire opposition dans certaines conditions dans un délai de 2 mois.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles du CDG38 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 8
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre d'abstention : 1

## **ADHESION AU CONSEIL NATIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS**

---

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2017 la cotisation au CNVVF est obligatoire pour y adhérer. En 2017 le montant était de 90 € pour les communes de moins de 1 000 habitants, il a été baissé à 50 € pour les communes de moins de 499 habitants à partir de 2018.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'adhésion au CNVVF :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS**

---

Monsieur le Maire explique que la création de la commune nouvelle des 2 Alpes regroupant Mont de Lans et Venosc permet de supprimer la section 2 Alpes de la CCO. Ainsi les compétences supportées par la section 2 Alpes ne rentrant pas dans le champ des compétences obligatoires de la CCO sont automatiquement basculées à la commune des 2 Alpes.

La Loi Notre a également transféré aux communautés de communes la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les élus de la CCO souhaitent que la compétence gestion des inondations soit transférée au SYMBHI, syndicat qui gère actuellement les eaux de la Romanche. Les discussions sont en cours.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée l'approbation de la modification des statuts de la CCO à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

- Nombre de votants : 10
- Nombre de voix pour : 10

## **QUESTIONS DIVERSES**

---

### **Taxe de séjour communautaire :**

Les élus de la CCO ont votés le 28 septembre les tarifs de la taxe de séjour. Pour les professionnels de Mizoën celui-ci oscille entre 1,2 € par nuit et par personne pour un hôtel 3 étoiles à 0,70 € pour les hébergements sans ou en attente de classement. Madame MIALON s'interroge quant aux refuges. A la lecture de la délibération, ceux-ci ne sont pas assujettis à cette taxe.

**Interdiction d'accès aux berges de Chambon si cote < 1000 mètres**

Monsieur le Maire rappelle qu'il existe depuis 2012 un arrêté préfectoral interdisant l'accès aux berges du Chambon quand la cote est inférieure à 1000 mètres. Des dispositifs visuels avaient été mis en place mais sont aujourd'hui très détériorés et il y a lieu de les remplacer. EDF propose 2 solutions pour matérialiser la cote 1000 mètres :

- Côté barrage : le toit de la prise d'eau des évacuateurs de crue est situé à l'altitude 1000m et est bien visible par l'externe, il s'agirait de mettre un panneau avec cette photo avec un message « accès interdit aux berges quand le toit de la prise d'eau est visible »,
- Côté queue de retenue il s'agirait de mettre en place une buse béton peinte en jaune au niveau du ponton de l'ancienne base nautique et faire un panneau avec une photo de cette buse et le message « accès interdit aux berges quand la buse jaune est visible ».

Les communes de Mizoën et Mont de Lans et l'association locale de pêche doivent donner leur avis sur ces dispositifs.

Le conseil municipal donne un avis favorable à la mise en place de ces dispositifs.

Monsieur BERARD rappelle toutefois que rien n'engage EDF à assurer la cote de 1000m pendant une certaine période ; cote en dessous de laquelle la pêche ne peut plus être pratiquée sur la retenue. Rapportée au tarif de la carte de pêche cette situation peut être mal perçue par les amateurs. Monsieur le Maire profite de cette discussion pour informer les élus qu'une négociation est en cours (communes de Mizoën, 2 Alpes, EDF) pour permettre la réouverture de la base nautique en 2018.

**Adhésion association Al'pages**

Compte tenu des récentes discussions concernant la Médiathèque Tête de Réseau MTR, Monsieur le Maire a jugé opportun de solliciter l'avis du conseil avant de renouveler l'adhésion de la commune à l'association Al'pages. Il rappelle que cette association regroupe les bibliothèques de l'Oisans et travaille avec les écoles pour leur fournir des mallettes d'ouvrages concernant un thème étudié en classe. Il précise qu'elle est la seule association locale à promouvoir la lecture publique et que c'est la bibliothécaire qui représente la commune au sein de cette association. Les élus souhaitent renouveler l'adhésion de la commune à cette association.

Séance levée à 20h30

\* / \* / \* / \*